



Propreté, environnement

Trois jardins à partager

Trois jardins partagés sont proposés aux habitants résidant sur la commune mais ne possédant pas de jardins privés.

Jardin partagés des Basses Ruelles, quartier Kléber, quartier Mouzimpré

Comment ça marche ?

Chaque jardinier bénéficie de sa propre parcelle pour cultiver ses fruits et ses légumes, tout en profitant des équipements mis en commun et des conseils avisés des autres jardiniers.

Les jardins partagés sont équipés d'un **chalet** où les jardiniers peuvent entreposer leur matériel de jardinage. Des **citernes d'eau de pluie** sont installées pour permettre une gestion écologique de l'alimentation en eau.

Taille des parcelles

Différentes parcelles de **20 à 25 m²** sont proposées à la location

Tarif de location

Le tarif de location est de **10 €** par année et par parcelle

Comment louer une parcelle ?

Les habitants qui souhaitent louer une parcelle peuvent déposer une **demande en ligne** ou s'adresser au **service Développement Durable** en mairie.

Si aucune parcelle n'est disponible au moment de la demande, ils sont mis sur liste d'attente et seront rappelés lorsqu'une parcelle se libérera.

Pièces justificatives demandées :

justificatif de domicile
pièce d'identité
acceptation du règlement

Un état des lieux de la parcelle sera effectué et une clé sera remise au locataire pour lui permettre d'accéder à son jardin à sa guise.

CONTACT



PÔLE TECHNIQUE

Développement durable et participation citoyenne

Place de la république
54270 Essey-lès-Nancy

Horaires d'ouverture au public :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

03 83 18 30 00

[Itinéraire](#)



Un jardin partagé sur les hauts d'Essey

La municipalité étudie la faisabilité d'un 4^e jardin partagé pour les habitants des hauts d'Essey.



HÔTEL DE VILLE

Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence